

Année 2023

Radiothérapeutes libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des radiothérapeutes ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023.

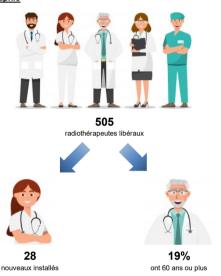
Source, champ et définitions

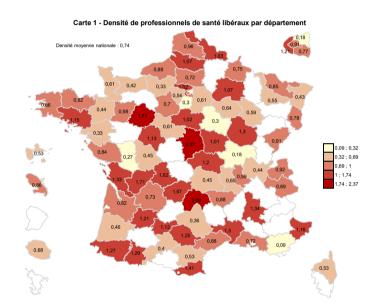
- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
 Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
- Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.

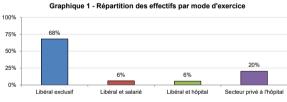
 Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023.

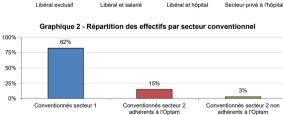
 La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
- Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

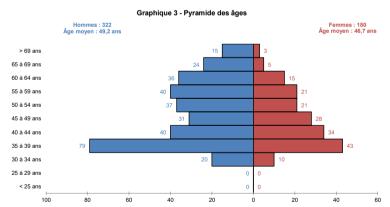
1. Démographie











On dénombre 505 radiothérapeutes conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 28 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi près d'un sur cinq ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont sous-représentées (36%) dans toutes les tranches d'âge bien que leur proportion soit de plus en plus importante dans cette profession. Les radiothérapeutes exercent en grande majorité en libéral exclusif (68%) tandis qu'un sur cinq exerce en secteur privé à l'hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 1. Au niveau géographique, la densité de radiothérapeutes pour 100 000 habitants est plus importante en régions Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'en Hauts-de-France. A l'inverse, il n'y a aucun radiothérapeute dans les régions Guyane et Mayotte.



Année 2023

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros

	Toute activité				Actif à part entière (APE)			
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	896 763 292	204 427 385	184 815 598	19 611 788	753 098 780	183 856 396	166 074 911	17 781 485
Dépassement	267 968	9 881 077	6 818 380	3 062 697	79 595	8 729 667	5 688 361	3 041 306
HSD moyen par PS	2 155 681	2 296 937	2 464 208	1 400 842	2 728 619	2 785 703	2 767 915	2 963 581
Dépassement moyen par PS	644	111 023	90 912	218 764	288	132 268	94 806	506 884

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

	HSD (en milliers d'euros)				
		Conventionnés	Conventionnés		
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total	
	secteur 1	adhérents	non adhérents	iotai	
		à l'Optam	à l'Optam		
Total	896 763	184 816	19 612	1 101 191	
Actes cliniques	22 216	4 622	582	27 420	
Consultations et téléconsultations	16 279	3 543	536	20 358	
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	11 116	2 009	239	13 364	
Autres consultations et téléconsultations	5 163	1 534	297	6 994	
Autres actes cliniques (dont majorations)	5 937	1 079	46	7 062	
Actes techniques	874 371	176 503	18 980	1 069 854	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	866 121	175 038	18 702	1 059 861	
Autres actes techniques	8 250	1 465	279	9 994	
Autres	176	3 690	50	3 916	

sans dépassement (HSD)

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires



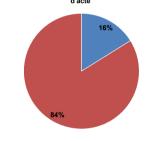
Actes cliniques Actes techniques

Autres

Sableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

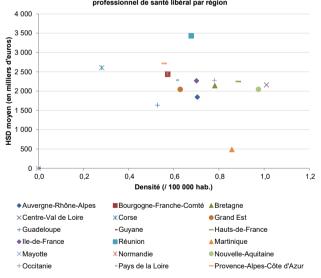
	Nombre d'actes (en milliers)					
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	Total		
Actes cliniques (hors majorations)	584	118	18	720		
Consultations et téléconsultations	584	118	18	720		
Avis ponctuel de consultant	86	26	4	116		
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	479	87	10	577		
Autres consultations et téléconsultations	19	5	3	27		
Majorations	1 036	181	7	1 224		
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	470	84	3	557		
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	480	81	3	564		
MTX - Majoration de consultation très complexe	68	13	1	82		
Autres majorations	17	3	0	20		
Autres actes cliniques	0	0	0			
Actes techniques	3 117	557	64	3 738		
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	2 877	518	55	3 450		
K - Acte de chirurgie et de spécialité pratiqué par le médecin	237	37	9	282		
Autres actes techniques	3	3	0	6		

Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte

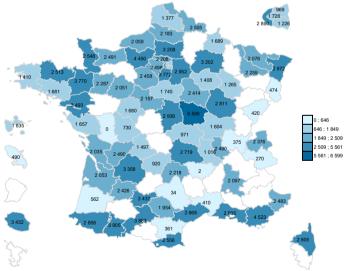


■Actes cliniques (hors majorations) ■Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des radiothérapeutes conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 1,111 milliard d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 342 (soit 68% de l'effectif total), ces honoraires sont de 946 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 3% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 15% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes techniques occupent presque la totalité de leurs HSD. En nombre d'acte, environ cinq sixièmes (84%) des actes effectivés par les radiothérapeutes sont des actes techniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Martinique et en Guadeloupe alors qu'ils sont plus importants à la Réunion et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Année 2023

3. Patientèle

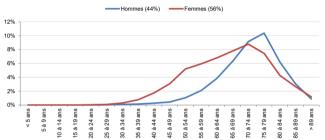


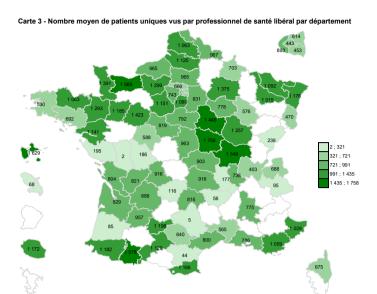
patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

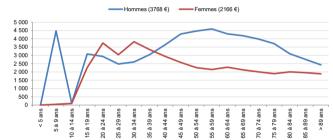
Percentile	Patients
1er percentile	3
5e percentile	58
10e percentile	106
20e percentile	275
30e percentile	509
40e percentile	673
Médiane	884
60e percentile	1 016
70e percentile	1 136
80e percentile	1 257
90e percentile	1 509
95e percentile	1 735
99e percentile	2 454

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En movenne, les radiothérapeutes voient 843 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 1 500 patients tandis que les 10% les En moyenne, les radiothérapeutes voient 843 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 1500 patients dans l'année. Cependant, la patientèle est supérieure à celle des hommes (56% contre 44%). Il existe néanmoins des disparités selon l'âge : la patientèle féminine est majoritaire jusqu'à 69 ans alors que la patientèle masculine est majoritaire à partir de 70 ans. Au niveau géographique, on constate que les radiothérapeutes ayant le plus de patients se situent en Guadeloupe et à la Réunion alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Martinique et en Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen largement supérieur à une patiente (3768 € contre 2166 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont plus importants pour la patientèle féminine de 20 à 39 ans

4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

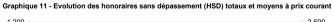
Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	520 876	100%	
Pharmacie	281 382	54%	
Transport	151 156	29%	
Indemnité journalière	27 177	5%	
Autres	61 161	12%	

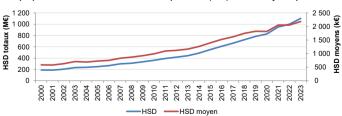


La pharmacie est le premier poste de prescription des radiothérapeutes. Il représente plus de la moitié du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que le transport est leur deuxième poste de prescription (plus d'un quart du total). En outre, les radiothérapeutes sont les deuxièmes prescripteurs les plus importants de transport (8%).

5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité 600 500 400 300 200 100





Les effectifs ont tendance à fortement augmenter, passant de 320 en l'an 2000 à environ 510 en 2023 (+2% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de radiothérapeutes par habitant a fortement augmenté passant de 0,53 à 0,74 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis l'an 2000, passant de 189 millions d'euros à 1,101 milliard d'euros, soit une évolution de +8% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +5,9%.